

Règlement du jeu concours - gratuit sans obligation d'achat

« 2 places à gagner pour le concert de Mathieu Barcella à Reims le 22 novembre 2023 »

Article 1 : Objet

La société AUX 3 P'TITS BOUCHONS, ayant son siège social au 29, rue Henri IV - 51100 Reims, immatriculée au RCS de Reims sous le numéro B 803 504 919, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « 2 places à gagner pour le concert de Mathieu Barcella à Reims le 22 novembre 2023 » accessible à toute personne suivant et écrivant un commentaire sur le compte Instagram d'Aux 3 P'tits Bouchons.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Le non - respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure. Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct avec AUX 3 P'TITS BOUCHONS, ou ayant participé à l'élaboration du présent jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille, qui ne peuvent de ce fait ni jouer, ni bénéficier, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, des lots à gagner.

Article 3 : Durée et accès

Le Jeu se déroulera du 13 Novembre 2023 au 19 Novembre 2023 inclus. AUX 3 P'TITS BOUCHONS se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de AUX 3 P'TITS BOUCHONS ne saurait être engagée de ce fait.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera réalisé au siège social de la société AUX 3 P'TITS BOUCHONS le 20 Novembre 2023 parmi les participants. A la fin du jeu concours, 1 participant sera tiré au sort et désigné gagnant. Il se verra attribuer le lot tel que défini ci-dessous et sera contacté par AUX 3 P'TITS BOUCHONS par Instagram afin de lui faire parvenir son lot. Le lot n'est pas cessible. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. AUX 3 P'TITS BOUCHONS décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné. En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera remis à un 2nd gagnant à l'issue d'un nouveau tirage au sort effectué par AUX 3 P'TITS BOUCHONS. Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité. En cas de retour du lot à AUX 3 P'TITS BOUCHONS, ou de non distribution de celui-ci, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de AUX 3 P'TITS BOUCHONS ne puisse être engagée. Du seul fait de la participation au jeu concours, le gagnant autorise AUX 3 P'TITS BOUCHONS à reproduire et à utiliser ses nom, prénom et photo dans toute opération promotionnelle et manifestation publicitaire liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 6 : Description des la dotation

AUX 3 P'TITS BOUCHONS offre 2 places pour le concert de Mathieu Barcella à La Cartonnerie - 51100 Reims à l'occasion de son concert le mercredi 22 novembre dans le cadre du Charabia festival.

Valeur totale : 58€ en vente sur place à tarif plein le soir du concert

Ne sont pas inclus :

- le transport
- les consommations sur place

Article 7 : Exclusions et poursuites

AUX 3 P'TITS BOUCHONS pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de constatation d'un comportement suspect de fraude. AUX 3 P'TITS BOUCHONS est seul décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. AUX 3 P'TITS BOUCHONS se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs.

AUX 3 P'TITS BOUCHONS pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique.

Article 8 : Informations nominatives concernant les participants

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite " Loi Informatique et Liberté ". Tous les participants au jeu-concours disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : AUX 3 P'TITS BOUCHONS, 29, rue Henri IV - 51100 Reims.

Article 9 : Exclusion de responsabilité

La responsabilité de AUX 3 P'TITS BOUCHONS ne pourra être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement des modes de participation au jeu concours.

AUX 3 P'TITS BOUCHONS décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique empêchant le déroulement du jeu. et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de points. AUX 3 P'TITS BOUCHONS ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur de la dotation gagnée ne sera offerte en compensation.

Article 10 : Consultation du Règlement

Le présent règlement est consultable sur le site www.aux3ptitsbouchons.fr

Article 11 : Modification du règlement

AUX 3 P'TITS BOUCHONS se réserve la possibilité de modifier le règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions estimées utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les joueurs.

Toutes modifications, substantielles ou non, au règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du jeu, lesquelles seront alors portées à la connaissance des joueurs qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

Article 12 : Litiges

Toute difficultés qui viendraient à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement ou qui ne seraient pas prévues par celui-ci seront tranchées par AUX 3 P'TITS BOUCHONS.